

PLAN ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

FAVORISER L'ACCÈS A LA MOBILITÉ



STRATEGIE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
PILOTAGE DES PLANS D'ACTIONS COMMUNS EN FAVEUR DE LA MOBILITE SOLIDAIRE

CONTRIBUER AUX MOBILITES SOLIDAIRES, L'INTERVENTION PROGRESSIVE DU DEPARTEMENT



RETOUR SUR...

LE CARREFOUR DES MOBILITÉS EN LOT-ET-GARONNIE

UN RENDEZ-VOUS POUR PENSER LES MOBILITÉS DE DEMAIN
ORGANISÉ LE MARDI 19 OCTOBRE 2021 À MONFLANQUIN

PRÈS DE **200** PARTICIPANTS
8 ATELIERS THÉMATIQUES
7 STANDS SUR DES SOLUTIONS INNOVANTES

Le Carrefour des mobilités, kesako ?

Dans le cadre d'un partenariat avec le CEREMA, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a organisé ce rendez-vous à Monflanquin, au cœur du territoire des Basses en Haut Agenais Périgord dans une réflexion sur la mobilité. Avec en toile de fond la loi LOM*, l'objectif consistait à mettre en œuvre, expérimenter et conforter une démarche de recherche appliquée au territoire afin d'aboutir à des solutions de mobilité durable et solidaires. Le carrefour des mobilités a permis de rendre compte des premiers enseignements et de présenter différentes solutions de mobilité émergentes.

* La Loi d'Orientation des Mobilités transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien accessibles à tous. Depuis la loi de 2010, les EPCI sont devenus Autorités Organisatrices du Transport (AOT). La loi LOM prévoit que l'autorité organisatrice du Département sur la mobilité solidaire - un plan d'action spécifique devra être conclu en sur chaque bassin de mobilité entre la Région, le Département et les collectivités territoriales, avec un soutien financier et techniquement à l'étude en cours pilotée par la DOT sur les mobilités durables et inclusives.

Cerema | **Bassins en Haut Agenais Périgord** | **LOT-ET-GARONNE** | **Le Département Cœur du Sud-Ouest**



PREFET DE LOT-ET-GARONNE
Liberté Égalité Fraternité

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Direction Départementale des Territoires

ÉTUDE : « QUELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉS DURABLES ET INCLUSIVES POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES EN LOT-ET-GARONNE ? »

Vade-mecum : Vers un plan d'actions mobilités durables et inclusives en Lot-et-Garonne

Juillet 2022

Hugues MENANT
Expert mobilité inclusive

Frégali Conseil

« QUELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉS DURABLES ET INCLUSIVES POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES EN LOT-ET-GARONNE ? », DES ELEMENTS MARQUANTS.

- ❖ L'analyse départementale des populations vulnérables révèle qu'**1 lot-et-garonnais sur 4 fait partie de la population vulnérable** de Lot-et-Garonne ;
- ❖ Par ailleurs, **1 lot-et-garonnais sur 2 fait partie de la population dite « potentiellement vulnérable »** ;
- ❖ **Nécessité de communiquer sur les solutions existantes et d'en développer de nouvelles** pour répondre aux plus près des besoins des habitants confrontés à des problèmes de mobilité;
- ❖ **Besoins et attentes fortes des acteurs concernés ou œuvrant pour la mobilité des publics fragiles**, identifiant le Département comme le coordinateur et « assebler » pertinent sur le sujet de la mobilité solidaire.



*DESENCLAVER LES TERRITOIRES,
CLE DE VOUTE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE A L'HORIZON 2030*



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Commission permanente du 23 juin 2023

AXE I – Entretien des infrastructures routières, support des mobilités du quotidien,

AXE II – Développement des mobilités actives et partagées,

AXE III – Contribuer aux mobilités solidaires

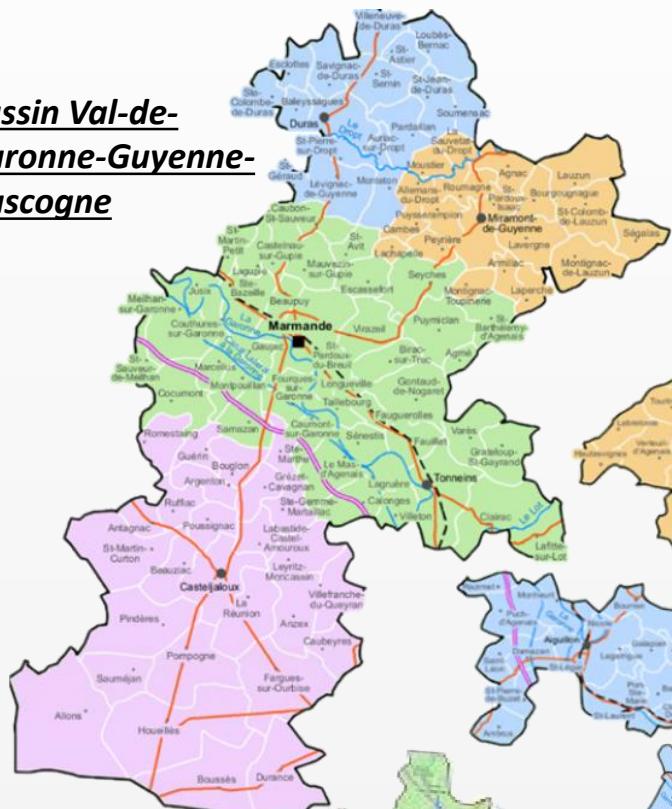
Une stratégie déclinée sous 3 axes :

- *La création d'une Plateforme de Mobilité ayant un rayonnement départemental ;*
- *Le soutien des solutions de mobilité en réponse aux besoins non pourvus ;*
- *L'accompagnement des territoires dans l'exercice de leurs compétences AOM.*
 - *Elaboration des Plans d'Actions commun en faveur des mobilités solidaires (PAMS)*



LES BASSINS DE MOBILITE EN LOT-ET-GARONNE

Bassin Val-de-Garonne-Guyenne-Gascogne



Bassin de la Vallée-du-Lot



Bassin de l'Albret



Bassin de l'Agenais



LES ELEMENTS AYANT PRESIDE AU CHOIX DU BASSIN DE LA VALLEE-DU-LOT

Un territoire à forts enjeux sociaux

35,5 % des allocataires du RSA ;
37,4 % de la population séniore (dont
40 % de plus de 75 ans) ;
31,7 % des jeunes de 16–25 ans

**Un cadre favorable à
l'expérimentation,**
Contrat Opérationnel de
Mobilité en vigueur
depuis décembre 2023



Une gouvernance territoriale complexe

- 5 EPCI sur 2 CRTE
- Un GAL à l'échelle du Bassin, sans compétence mobilité
- Coordination des acteurs identifiée comme un enjeu majeur

Une offre de mobilité existante mais inégalement répartie

Forte polarisation autour de Villeneuve-sur-Lot
Accès parfois limité par des contraintes d'usage

UNE METHODOLOGIE EN TROIS TEMPS

Phase 1 : 3 mois

Cadrage de la démarche d'élaboration du PAMS

Constitution d'un COTECH

Validation des objectifs du PAMS : publics ciblés, insertion professionnelle, etc.

Elaboration de la méthodologie et validation par le COTECH

Identification des outils, des interlocuteurs du territoire et des services existants sur l'aire d'étude

Phase 2 : 6 mois

Elaboration du diagnostic

Recensement des besoins en mobilité : **concertation des acteurs** (ateliers de territoire, entretiens bilatéraux) **et des bénéficiaires** (enquête)

Mise à jour du diagnostic réalisé par le cabinet Fregali : **réactualisation de l'offre et élaboration d'une cartographie dynamique** de référencement des acteurs et services de mobilité solidaire

Schéma du fonctionnement de l'écosystème en place et **identification des freins et leviers** (zones blanches)

Phase 3 : 3 mois

Accompagnement à la formalisation du PAMS - Planification des actions à déployer

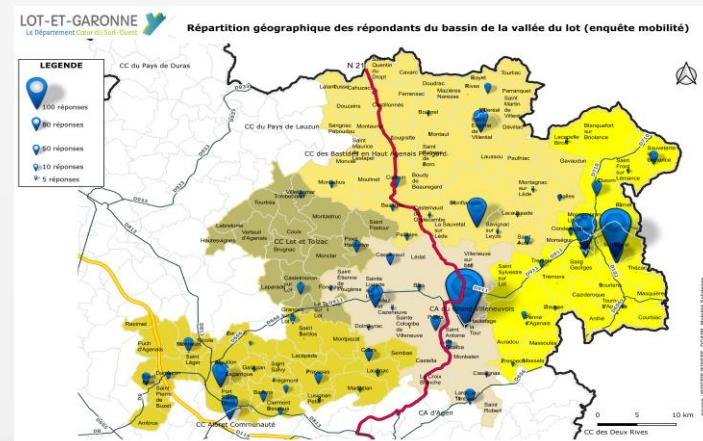
Définition et priorisation des **actions préconisées**

Construction d'un calendrier de mise en œuvre des actions

Identification des ressources, porteurs et des financements mobilisables

Rédaction d'un rapport du PAMS

UN DIAGNOSTIC FONDÉ SUR DES ATELIERS DE CONCERTATION TERRITORIALE ET UNE ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE



DES DEMARCHEES D'ENQUETE AUX ENSEIGNEMENTS CONVERGENTS

Trois enjeux stratégiques partagés

Améliorer la lisibilité de l'offre, besoin d'un outil centralisé et partagé pour usagers et acteurs relais d'information

Développer la concertation entre les EPCI et les acteurs territoriaux pour coordonner l'offre de services

Développer les partenariats et redéfinir les critères d'accès pour développer l'offre de services

Consolidés par les besoins exprimés

40%

Développement et adaptation des transports collectifs

25%

Mobilités partagées/Transport à la demande

24%

Location à tarification solidaire

22%

Orientation vers les solutions de mobilité du territoire

18%

Aides financières

TROIS ENJEUX STRATÉGIQUES POUR STRUCTURER L'ACTION

Gouvernance et coordination

Information,
communication,
remontée des besoins

Accès aux solutions
de mobilité

E1

DÉFINIR LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN OEUVRE DU PAMS

FA 1A - DÉFINIR LE CADRE DE GOUVERNANCE

INTENTION

Garantir une gouvernance visible, partenariale et durable pour la mise en œuvre du Plan d'Actions en faveur des Mobilités Solidaires ;
Répondre aux obligations légales qui associent la Région, le Département et les EPCI à la gouvernance ;
Favoriser la coopération et la collaboration entre les différents niveaux d'acteurs publics.

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Contenu de l'action
Elaborer une convention formalisant le cadre de gouvernance du PAMS. Cette convention a pour objet de définir les rôles, responsabilités et modalités d'implication de chacune des collectivités parties prenantes. Elle établira par ailleurs les modalités de validation des orientations stratégiques ainsi que les procédures prévues pour leur révision ou leur réajustement.

Acteurs impliqués / partenaires
Etat (DDI, DDETSP), Région, Département, EPCI du Bassin de mobilité

Ressources mobilisables
Ressources humaines : Chargés de mission de la Région, du Département, techniciens des collectivités
Moyens organisationnels : Groupe de travail dédié

Levers de financement
Animation et formalisation de la Convention réalisées en régie, par la mobilisation de temps agent

Lien avec autres actions
La gouvernance définit les orientations stratégiques sur la base des analyses et éléments transmis par le noyau opérationnel (FA1B), chargé d'accompagner et d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des actions. L'élaboration de ces orientations intervient après consultation du Comité consultatif (FA1C), réunissant les partenaires institutionnels et financiers, afin de garantir la cohérence territoriale des actions.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

6 MOIS

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Groupe de travail entre les parties prenantes pour formaliser attentes, besoins et points de vigilance ;
- Définition des principes, rôles, responsabilités, modalités de pilotage et de suivi du PAMS ;
- Elaboration de la convention
- Consolidation du document et amendements ;
- Approbation formelle et signature de la convention par les partenaires.

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité de maintenir une gouvernance souple et évolutive ;
- Structurer la gouvernance autour d'une communication claire pour garantir l'adhésion ;



Merci de votre attention

A vos questions !